

DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT D'UN RÉCÉPISSÉ ARRIVANT A EXPIRATION

Il conviendra de vous présenter muni des documents suivants (originaux et copies)

- votre passeport
- votre titre de séjour
- votre récépissé arrivant à expiration
- 2 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) – pas de copie
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - . facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation
 - . en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour
- tout document en lien avec votre situation administrative et justifiant le renouvellement du récépissé